

Cercle Nautique Honfleur
8 rue Saint Antoine
14600 HONFLEUR
Tel 02 31 98 87 13
Email : cnh14@wanadoo.fr



AVIS DE COURSE - REGATE SNSM

Samedi 6 octobre 2018

HONFLEUR

Autorité Organisatrice

CERCLE NAUTIQUE DE HONFLEUR

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- 1.2 Les règlements fédéraux
- 1.3 Les règles du Handicap National et les Instructions de course qui pourront être consultées et retirées auprès du secrétariat du Club.

2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 2.1 La régata est ouverte aux bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A, B ou C norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5ème catégorie de navigation.
Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation.
Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.
- 2.2 La régata est ouverte à tous les bateaux du système à handicap HN.
- 2.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, au Centre Nautique de Honfleur au plus tard le 21 avril (par courrier ou courriel).
- 2.4 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs. Pour la licence journalière, un certificat médical sera exigé
 - si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité.
 - la présentation de la fiche HN en règle.Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

3. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
HN	20€/bateau

4. PROGRAMME

- 4.1 Confirmation d'inscription :
Le vendredi 05 octobre 2018 de 8h à 12h.
Le samedi 06 octobre de 8h à 10h00.
- 4.2 Une ou deux courses le 06 octobre 2018
- 4.3 Horaires du 06 octobre 2018

Briefing	10 h 00
Sortie Vieux Bassin	11 h 30
Sortie du SAS	11 h 30
Signal d'avertissement	12 h 30
Pleine mer	09 h 19
Coefficient	70
Pot, Classement	19h30

5. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles au CNH le jour de la régates.

6. LES PARCOURS

- 6.1 Les parcours seront indiqués lors du briefing au CNH le

7. SYSTEME DE PENALITE

- 7.1. Pour toutes les classes, la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 7.2 Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2
Une infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 et aux règles 28 et 31 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

8. CLASSEMENT

- 8.1 Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de une.
- 8.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.
- 8.3 Le système de points sera conforme au classement HN.

9. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

Les communications entre l'organisation et les concurrents s'effectueront sur le canal VHF 06 réduit à la procédure de départ.

10. REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu dans les locaux du CNH à partir de 19h30.

11. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à cette régates non inscrite au calendrier FFV entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité. Le CNH n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates. Si le parcours implique la traversée d'un chenal commercial les concurrents s'engagent à le couper le plus verticalement possible, laisser une priorité absolue aux navires commerciaux, et se mettre en veille pour le chenal de Rouen sur le canal 73.

12. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toute information complémentaire veuillez contacter Carole au CNH cnh14@wanadoo.fr –
02 31 98 87 13
Horaire d'ouverture du Mardi au Samedi de 8h00 à 12h00.